



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

PRESIDENCE 11[°] SOMMET
PRÄSIDENTSCHAFT 11. GIPFEL
2008 – 2009

PRIX INTERREGIONAL DE LA RECHERCHE 2009

Règlement d'application



1. Critères

Le Prix est attribué aux scientifiques, chercheurs, équipes ou institutions travaillant au moins bilatéralement, de préférence multilatéralement, sur un thème d'intérêt transfrontalier dans le cadre de la Grande Région.

Le prix devra aider à la réalisation de nouveaux projets contribuant à la visibilité et à l'attractivité de la Grande Région. Un bilan de son utilisation devra être réalisé par les lauréats.

1.1. Conditions relatives au projet

Ce prix est destiné à consolider ou à mettre à l'honneur :

- la coopération scientifique ainsi que la corrélation des activités relatives à ce domaine,
- la promotion interne et externe de l'espace interrégional de la recherche.

Le projet de recherche partenarial doit impliquer au moins deux laboratoires ou institutions de deux entités territoriales différentes de la Grande Région et/ou :

- obtenir un résultat concret et lisible dans un domaine donné,
- transférer les résultats de la recherche vers l'économie transfrontalière, européenne ou internationale,
- avoir permis la création d'une entreprise,
- avoir fait l'objet de publications dans une grande revue internationale.

1.2. Conditions relatives à l'octroi du Prix

Le Prix est attribué pour récompenser une recherche ayant donné des résultats sur l'année en cours ou l'année précédente.

2. Récompenses

1^{er} PRIX : 20 000 €

2^{ème} PRIX : 10 000 €

3^{ème} PRIX : 5 000 €

3. Modalités de candidature

Les candidatures peuvent être soumises directement par les partenaires du projet transfrontalier ou proposées par leurs établissements de tutelle.

Les dossiers de candidatures devront être rédigés en français et en allemand et déposés électroniquement à une adresse unique.

L'appel à candidature est lancé fin juin – début juillet 2008 pour une clôture mi-octobre 2008.

Les projets sont ensuite soumis à un jury chargé de sélectionner les lauréats.

4. Composition du jury

Le jury se compose de 10 membres, soit un représentant institutionnel et un scientifique par entité.

Pour mémoire, les entités parties au Prix interrégional sont :

- Le **Luxembourg** (Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ;
- La **Sarre** (Ministerium für Wirtschaft und Wissenschaft);
- La **Rhénanie-Palatinat** (Ministerium für Bildung, Wissenschaft, Jugend und Kultur);
- La **Wallonie** (Direction Générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche Scientifique - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales) ;
- La **Lorraine** (Direction Enseignement Supérieure et Recherche – Conseil Régional de Lorraine).

La personnalité scientifique nommée par entité le sera par domaine de recherche :

- Médecine,
- Sciences de l'ingénieur,
- Sciences économiques, humaines et sociales,
- Sciences naturelles,
- Informatique et Mathématiques.

5. Critères de notation

- ⇒ Intérêt transfrontalier,
- ⇒ Qualité scientifique,
- ⇒ Impact vers la société.

6. Octroi des Prix

Les montants correspondants aux Prix seront versés après la cérémonie de remise en une fois.

7. Participations financières des entités partenaires

Le montant total des Prix s'élève à 35 000 €. Chacune des 5 entités partenaires participera à hauteur de 7 000 €

8. Communication

Chaque entité partenaire est responsable de la diffusion de l'appel à candidature sur son territoire ainsi que de la communication se rapportant à l'organisation du Prix et à sa remise.

9. Calendrier

Clôture de l'appel à candidatures	13 octobre 2008.
Délibération du jury	octobre à décembre 2008.
Remise du prix	mars 2009 dans le cadre d'une réunion interministérielle Enseignement Supérieur et Recherche Grande Région.

10. Contacts

Contact francophone

Conseil Régional de Lorraine

Mission Développement Economique
Direction de l'Enseignement Supérieur et Recherche
Place Gabriel Hocquard
BP 81004
F-57036 METZ CEDEX 1
Tél. : 0033(0)3 87 33 63 66 – Fax : 0033(0)3 87 63 64 08
Email : yohan.gardiennet@lorraine.eu

Contact germanophone

Maison de la Grande Région

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire
Grand-duché du Luxembourg
25 rue Notre Dame
L-2240 Luxembourg
Tél.: 00352 247-86989 – Fax : 00352 26 48 09 97
Email : michele.staus@mat.etat.lu